



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 5 septembre 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-09-199 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017

2017-09-200 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a six (6) personnes présentes dans la salle. M. Hébert demande si la rencontre avec le parrain de la SQ a eu lieu, et la directrice générale lui a répondu que oui, et donne quelques détails de la rencontre. M. St-Jean demande si les intérêts sont calculés automatiquement par le système comptable de la municipalité si le montant total des taxes municipales n'est pas payé à la date due, et la directrice générale lui répond que oui, les intérêts de 15% sont chargés par le système sur tout montant impayé. M. St-Jean mentionne aussi que le matériel sur le chemin disparaît à côté du pont près de son entrée. Ceci sera amené à l'attention de l'inspecteur en voirie pour qu'il puisse aller vérifier. M. Mailhot avise qu'il y a des débris d'autos près de chez lui, résultant d'un accident d'automobile. L'inspecteur sera envoyé sur place pour enlever les débris. M. St-Jean demande enfin ce qui se passe à l'endroit sur le chemin où les drapeaux rouges se trouvent près de chez lui. Le conseil lui répond qu'un permis de l'environnement doit être obtenu avant que les travaux puissent débiter à cet endroit.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 2 août dernier.

7.2 Section environnement dans le Quatre-Feuilles d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil d'autoriser une section dans le Quatre-Feuilles d'Ogden consacrée aux divers sujets du CCE, que cette section soit composée d'une feuille recto verso de couleur verte insérée à l'intérieur du Quatre-Feuilles, et que le CCE soit responsable de la rédaction et de la mise en page de celle-ci;

2017-09-201 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la section environnement dans le Quatre-Feuilles d'Ogden, tel que mentionné ci-haut.

ADOPTÉE

7.3 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant la possibilité que la collecte de déchets et de compost puisse être faite en utilisant un (1) camion à deux (2) compartiments séparés afin qu'ils soient ramassés en même temps (pour 26 collectes) ou en utilisant deux (2) camions afin qu'ils ne soient pas ramassés en même temps (donc pour 26 collectes pour les matières résiduelles et 19 collectes pour les matières compostables);

2017-09-202 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux (2) fournisseurs.

QUE les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 2 octobre prochain.

ADOPTÉE

7.4 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition de matières recyclables pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se termine le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant que la collecte de matières recyclables se fera 1 fois sur 2 semaines pendant l'année 2018;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-09-203 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux fournisseurs.

QUE les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 2 octobre prochain.

ADOPTÉE

7.5 Achat de bacs de recyclage

CONSIDÉRANT QU'il reste seulement trois (3) bacs de recyclage 360 litres disponibles pour vendre aux citoyens à l'hôtel de ville, et il serait important d'en acheter d'autres;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion USD inc. offre de nous vendre des bacs au montant de 76.95\$ chaque, pour un montant total de 692.55\$ pour neuf (9) bacs, taxes en sus;

2017-09-204 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de neuf (9) bacs de recyclage pour le montant de 692.55\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

7.6 Remplacement d'un système septique – matricule no. 1291 37 0144

CONSIDÉRANT QUE la propriété qui appartenait à Mme Zivkovic avec matricule no. 1291 37 0144 a présentement des installations septiques polluantes, que cette propriété vient d'être vendue, et qu'une demande de prolongement du délai pour le remplacement du système septique polluant avait été demandée par Mme Zivkovic;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement a pris connaissance de cette situation lors de sa rencontre du 5 juillet 2017 et recommande au conseil que le propriétaire doit se conformer au règlement 2013.04 sans de prolongement de délai quelconque;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement a discuté avec le nouveau propriétaire qui lui a confirmé que le rapport d'expert lui sera remis, que les travaux de remplacement du système septique sont en cours et que ceux-ci seront complétés avant l'hiver;

2017-09-205 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en environnement et demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de s'assurer que le nouveau propriétaire de la propriété avec matricule no. 1291 37 0144 effectue le remplacement du système septique sans prolongement de délai quelconque.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 17 août dernier.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.2 Travaux d'accotement au ponceau 1954-0

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation à l'accotement du ponceau 1954-0 sont nécessaires afin d'éviter l'érosion du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie est allé visiter les lieux et demande à l'inspecteur en voirie d'effectuer les travaux afin de stabiliser l'accotement;

2017-09-206 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de stabilisation à l'accotement du ponceau 1954-0.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 25,344.46\$ et les salaires s'élèvent à 13,006.92\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 38,351.38\$.

2017-09-207 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 16,766.99\$;

2017-09-208 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 5 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Fête du 85^e anniversaire d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité du patrimoine d'Ogden a organisé une belle fête pour célébrer le 85^e anniversaire d'Ogden les 19 et 20 août et que cette fête a été un grand succès, rassemblant de nombreux citoyens de la municipalité;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE les coûts de cette fête ont excédé les montants budgetés par le comité, particulièrement due à la nécessité d'augmenter la grandeur de la tente louée résultant du large nombre de participants à la fête;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden va pouvoir garder toutes les enseignes et affiches qui ont été produites pour cette fête, et que ceux-ci seront entreposés à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait autorisé une contribution de 1,000\$ en services à la fête, mais qu'il n'a pas été nécessaire de fournir tant de services à la fête vue le grand nombre de bénévoles d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé à la municipalité pour couvrir le déficit des coûts de la fête est au montant de 1,637.98\$;

2017-09-209 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil félicite et remercie le comité de patrimoine d'Ogden pour l'organisation de cette belle fête, et aussi les bénévoles d'Ogden qui ont donné de leur temps pour cette occasion;

QUE le conseil autorise le paiement du montant de 1,637.98\$ au comité du patrimoine d'Ogden afin de couvrir le déficit des coûts de la fête du 85^e anniversaire d'Ogden.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Canton de Stanstead, Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley et Ogden sont d'avis qu'il est dans l'intérêt des municipalités participantes d'optimiser les services de sécurité incendie du secteur Est de la MRC Memphrémagog en convenant d'une nouvelle entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelée «Régie incendie de l'Est», laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE cette Régie a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un corps de sécurité de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir parties des territoires des municipalités décrites à l'entente;

2017-09-210 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité approuve l'entente intermunicipale relative au service de protection contre les incendies Memphrémagog Est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Michael Sudlow, maire et Mme Vickie Comeau, directrice générale soit autorisés à signer cette entente.

QUE la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Ci-après « ministre ») d'approuver l'entente constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités d'Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, Stanstead, Canton de Stanstead et Sainte-Catherine-de-Hatley de même qu'au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

12.2 Renouvellement du protocole d'entente avec la Gendarmerie royale du Canada

CONSIDÉRANT QU'il y a un protocole d'entente existant entre la Municipalité d'Ogden et la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) décrivant l'accord que la GRC a installé deux poteaux avec



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

caméra et antenne à deux (2) emplacements dans la municipalité d'Ogden, soit sur le chemin Lamarche et sur le chemin North Derby, et que la GRC désire continuer la location de ces deux (2) sites, pour un montant de 500.00\$ par poteau, par année;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du protocole d'entente sera pour une durée de cinq (5) ans débutant le premier jour de décembre 2017 et se terminant le 30 novembre 2022;

2017-09-211 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente avec la Gendarmerie royale du Canada, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Présentation – Projet de règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden

Monsieur le conseiller Joe Stairs a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régler les rémunérations et allocations annuelles du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est présentée et remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion et présentation – Règlement relatif au comité consultatif en environnement

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif au comité consultatif en environnement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régler la rémunération des membres du comité consultatif en environnement d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est présentée et remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion et présentation – Règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régler la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est présentée et remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de Motion – Règlement concernant le site central de déchets

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le site central de déchets sera présenté pour adoption.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Ce règlement aura pour objet de régler le site central de déchets de la municipalité de Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow parle du grand succès de la fête du 85^e anniversaire d'Ogden et remercie tous ceux qui ont organisé cette belle fête. Il mentionne aussi la Régie Incendie Est et les élections qui auront lieu le 5 novembre. M. Sudlow avise enfin qu'une course de vélo de montagne aura lieu à Ogden le 21 octobre.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Carrier est allé à la rencontre de la MRC du mois d'août en remplacement de M. Sudlow. Il mentionne les sujets suivants qui ont été soulevés lors de cette rencontre : le manque de main d'œuvre dans les usines de la MRC, le fait que beaucoup d'investisseurs veulent acheter des entreprises dans la MRC, la ristourne que Récup-Estrie donnera à la MRC, les négociations avec le service 9-1-1 de Sherbrooke, le fait que Stukely-Sud se fait poursuivre par l'Ordre des Ingénieurs, et la situation financière améliorée du Mont Orford.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hébert demande si la municipalité a reçu des nouvelles de la compagnie Axion concernant l'internet haute vitesse. La directrice générale lui répond qu'il n'y a pas eu de nouvelles récemment, mais qu'un appel sera fait pour voir si les choses procèdent à cet égard.

2017-09-212 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 11 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Michael Sudlow, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.